

TIL-CHÂTEL AVIATION

« On fait en sorte que l'aérodrome ne coûte rien au contribuable »

L'aérodrome de Til-Châtel, propriété de la Covati, est occupé par l'aéro-club du Val d'Is. L'intercommunalité a mis en place plusieurs partenariats.

A lors que la période estivale et ses meetings aériens ont laissé la place aux premiers frimas de l'automne, l'aéro-club du val d'Is, à Til-Châtel, poursuit son bonhomme de chemin. Si certains avions et ULM, stationnés sous les hangars, appartiennent au club, le site et ses bâtiments sont la propriété de la communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati).

« Le but, pour la communauté de communes, c'est que l'aérodrome ne lui coûte pas d'argent. On essaie d'équilibrer dépenses et recettes, pour que ça ne coûte rien au contribuable. Il n'est pas courant d'avoir un aérodrome sur une intercommunalité », indique Étienne Gorius, responsable des services techniques et de l'aérodrome au sein de la Covati.

Un entretien assuré par un agriculteur

L'entretien de la plateforme où se trouve l'aérodrome, qui s'étend sur un peu plus de 50 hectares, est assuré en grande partie par un agriculteur, suite à une convention passée avec l'intercommunalité. Ce dernier doit faucher les pistes et ses abords dès que l'herbe dépasse la hauteur de 11 centimètres. Les membres de l'aéro-club se chargent des finitions, des abords des bâtiments, des parkings ainsi que des balises.

Cette année, la mise aux normes de la cuve à carburant a causé quelques sueurs froides aux dirigeants de l'aéro-club. « Les stations-service, ports et autres aérodromes devaient mettre en place des cuves à



■ Les membres de l'aéro-club du val d'Is cumulent 2 000 heures de vol par an. Photo N. R.



■ Le hangar, inauguré il y a plus d'un an, peut abriter quatre avions. Photo N. R.

double paroi mais finalement, la législation a été revue et assouplie pour permettre aux petites structures ne délivrant pas un gros débit de carburant de conserver leurs installations », explique Jean Garreau, président de l'aéroclub depuis quatre ans. « Chaque

année, on consomme 30 000 litres de carburant pour les avions et 10 000 litres pour les ULM. Ce faible débit nous a permis de conserver notre cuve actuelle ».

Un récent investissement va permettre aux pilotes des ULM de faire leurs pleins de



■ Chaque propriétaire d'avion paie un emplacement à la Covati. Photo N. R.

carburant plus facilement. Auparavant, ils devaient fonctionner avec des jerricans. Une remorque de 350 litres vient d'être commandée, une solution beaucoup moins onéreuse que l'installation d'une nouvelle cuve.

Dans le cadre d'une reprise de compétence économique, l'an prochain, l'intercommunalité a récemment fait évaluer deux hectares de terrain situés à l'entrée de l'aérodrome. Si des entreprises souhaitent s'installer à cet endroit, et bénéficier de la proximité directe de l'aérodrome, la porte reste ouverte. La zone seuil de Bourgogne est à quelques centaines de mètres, de l'autre côté de l'autoroute.

Il y a plus d'un an, un hangar a été inauguré sur le site de l'aérodrome de Til-Châtel. Financé quasi intégralement par la Covati, il contient deux cellules pouvant abriter quatre avions chacune, soit huit avions au total. « Ce bâtiment a été construit en raison de la forte demande. Il y a une liste d'attente. Auparavant, il y avait de vieux préfabriqués, qui ont été démontés par les membres de l'aéro-club », précise Jean Garreau. « Chaque propriétaire d'avion paie un emplacement à la Covati. Sachant que l'aérodrome paie une redevance pour les hangars que la structure occupe tout au long de l'année ».

Nicolas Rouillard

Le troisième aéroclub de Bourgogne

Avec 160 membres, l'aéroclub du val d'Is est le troisième de Bourgogne après ceux de Darois et de Mâcon. Les membres totalisent 2 000 heures de vol par an, la moitié sur avion, l'autre moitié sur ULM.

« On a une demi-douzaine de jeunes entre 15 et 25 ans, qui sont en train de passer leur brevet de pilote. Un jeune qui était chez nous il y a quelques années est devenu pilote d'hélicoptère dans l'armée. On permet de susciter des vocations. Il faut savoir que le coût d'un brevet est de 6 000 €, 3 000 € pour ceux âgés de moins de 25 ans », indique Jean Garreau.